

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 2 mai 2016**

Séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue le lundi 2 mai 2016 à 20h00, à la salle du Conseil municipal située au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville, et à laquelle sont présents Monsieur le maire Mario van Rossum, Mesdames les conseillères Diane Thériault et Carole Laroche ainsi que Messieurs les conseillers André Côté, Daniel Bonneau, Philippe Aeschlimann et Gaétan Coutu.

Les membres du Conseil municipal forment quorum sous la présidence du maire. Madame Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente.

1- Ouverture de la séance

À 20h05, le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette séance et suggère de prendre un moment de réflexion.

2- Adoption de l'ordre du jour

2016-05-96

Copie de l'ordre du jour est remise aux membres du Conseil municipal. Lecture en est faite.

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Approbation des procès-verbaux
- 4- Affaires financières :
 - 4.1 Comptes à payer
 - 4.2 Vérification financière 2015 : dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur
 - 4.3 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local : reddition de comptes pour 2015
 - 4.4 État comparatif des revenus et dépenses
- 5- Première période de questions
- 6- Correspondance
- 7- Règlement numéro 2016-426 modifiant le règlement numéro 2009-388 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 : adoption
- 8- Règlement numéro 2016-429 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux :
 - 8.1 Avis de motion
 - 8.2 Adoption du projet de règlement
- 9- Vente pour taxes impayées : 2^e avis de rappel
- 10- Inspecteur municipal : modification de la dénomination de l'une de ses fonctions
- 11- Assurances municipales : renouvellement pour 2016-2017
- 12- Remplacement du pont de la rue des Érables : autorisation pour la signature des contrats d'achat
- 13- Rang du Vide : entretien
- 14- Signalisation routière : achat de fournitures
- 15- Panneaux pour les numéros civiques : achat
- 16- Fauchage le long des chemins 2016 : transfert du contrat
- 17- Station de pompage : demande de compensation financière pour la coupe du gazon
- 18- Programme TECQ 2014-2018 : dépôt d'une programmation partielle
- 19- Étangs aérés : achat d'un lecteur de pH

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 2 mai 2016**

- 20- Urbanisme :
 - 20.1 Demande de dérogation mineure DPDRL160027 : date de présentation de la demande
 - 20.2 Demande de dérogation mineure DPDRL160040 : date de présentation de la demande
 - 20.3 Demande de dérogation mineure DPDRL160044 : date de présentation de la demande
 - 20.4 Règlement numéro 2016-358-1 amendant le règlement relatif au zonage afin de modifier plusieurs dispositions : avis de motion
 - 20.5 Règlement numéro 2016-358-1 amendant le règlement relatif au zonage afin de modifier plusieurs dispositions : adoption du premier projet
 - 20.6 Règlement numéro 2016-358-2 amendant le règlement relatif au zonage afin de permettre les projets intégrés d'habitations : avis de motion
 - 20.7 Règlement numéro 2016-358-2 amendant le règlement relatif au zonage afin de permettre les projets intégrés d'habitations : adoption du premier projet
 - 20.8 Règlement numéro 2016-427 relatif au lotissement : avis de motion
 - 20.9 Règlement numéro 2016-427 relatif au lotissement : adoption du premier projet
 - 20.10 Règlement numéro 2016-428 relatif aux dérogations mineures : avis de motion
 - 20.11 Règlement numéro 2016-360-1 amendant le règlement relatif aux permis et certificats : avis de motion
 - 20.12 Règlement numéro 2016-360-1 amendant le règlement relatif aux permis et certificats : adoption du projet
- 21- Projet de développement à la Sortie 48 : demande relative à la conformité de la rue Bonvouloir
- 22- Comité d'embellissement : achat d'oriflammes et demande au MTQ
- 23- Chalet des loisirs – Infestation de souris : suivi
- 24- Comité de la Fête nationale :
 - 24.1 Ajustement du paiement du déficit 2015
 - 24.2 Subvention 2016
- 25- Émission «La petite séduction» :
 - 25.1 Avance de fonds pour le paiement de l'hébergement de l'équipe de tournage
 - 25.2 Embauche de pompiers de la Régie intermunicipale d'incendie pour la fermeture de la rue Principale (Route 104)
 - 25.3 Accord pour la fermeture de la rue Principale (Route 104) et assurance
- 26- AFÉAS de Sainte-Brigide :
 - 26.1 Cours de yoga au Centre municipal
 - 26.2 Demande de contribution financière pour le projet « Notre arbre à palabres »
- 27- Festival de compétitions western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. : demande pour l'extension de l'heure de fermeture du site lors du rodéo
- 28- Unité pastorale entre Monts et Vallées : demande de commandite pour la Fête de l'Amour
- 29- Rapports de l'inspecteur municipal, du maire et des comités
- 30- Varia
- 31- Deuxième période de questions
- 32- Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 2 mai 2016**

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- Retrait du point 11 :
Assurances municipales : renouvellement pour 2016-2017
- Ajout à la rubrique « Varia » :
30.1 Bureau municipal : porte de service

Le « Varia » demeure ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3- Approbation des procès-verbaux

2016-05-97

Considérant que les membres du Conseil municipal ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 avril 2016;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller André Côté

ET RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 avril 2016, tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4- Affaires financières

4.1 Comptes à payer

2016-05-98

Une liste des comptes à payer au 2 mai 2016 préparée par la directrice générale et secrétaire-trésorière et totalisant un montant de 56 619,89 \$ est présentée aux membres du Conseil municipal. Lecture en est faite.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann

ET RÉSOLU d'autoriser le paiement des comptes présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Murielle Papineau, directrice générale
et secrétaire-trésorière

4.2 Vérification financière 2015 : dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur

2016-05-99

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport financier et le rapport du vérificateur préparés par la firme

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 2 mai 2016**

comptable Raymond Chabot Grant Thornton, le tout conformément à l'article numéro 176.1 du *Code municipal du Québec*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU :

- d'accepter le dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2015, tels que préparés par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton et présentant un surplus de 209 984 \$;
- de publier le document intitulé « Sommaire de l'information financière consolidée – Exercice terminé le 31 décembre 2015 » sur le site Internet de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local : reddition de comptes pour 2015

2016-05-100

Considérant que le Ministère des Transports du Québec a versé à la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville une compensation de 72 939 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

Considérant que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Considérant que la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

Considérant qu'un vérificateur externe présentera, dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes, l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller André Côté

ET RÉSOLU d'informer le Ministère des Transports du Québec de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, le tout conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4 État comparatif des revenus et dépenses

Conformément à l'article numéro 176.4 du *Code municipal du Québec*, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose aux membres du Conseil municipal un état comparatif des revenus et dépenses au 30 avril 2016.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 2 mai 2016**

5- Première période de questions

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser leurs questions concernant les affaires financières de la Municipalité ou tout autre sujet.

6- Correspondance

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose aux membres du Conseil municipal la liste de la correspondance reçue en date du 2 mai 2016. Lecture en est faite.

7- Règlement numéro 2016-426 modifiant le règlement numéro 2009-388 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 : adoption

2016-05-101

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 4 avril 2016;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal doit modifier la taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil municipal au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que ce règlement a pour but de majorer la taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 sur chaque service téléphonique de 0,40 \$ à 0,46 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU que le règlement numéro 2016-426 soit adopté, et qu'il est ordonné et décrété par le présent règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

L'article 2 du règlement numéro 2009-388 est remplacé par le suivant :

« À compter du 1^{er} août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ. »

ARTICLE 2

Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier dans la *Gazette officielle du Québec*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 2 mai 2016**

8- Règlement numéro 2016-429 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux

Avis de motion

8.1 Avis de motion

Monsieur le conseiller Daniel Bonneau donne un avis de motion à l'effet que lors d'une séance ultérieure tenue un autre jour, le Conseil municipal adoptera le règlement numéro 2016-429 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux.

8.2 Adoption du projet de règlement

Le point portant sur l'adoption du projet de règlement numéro 2016-429 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux est retiré de l'ordre du jour.

2016-05-102

9- Vente pour taxes impayées : 2^e avis de rappel

Considérant qu'une liste des arrérages de taxes impayées au 31 décembre 2015 est remise aux membres du Conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU de transmettre, par courrier recommandé, un 2^e avis de rappel aux propriétaires ayant un solde à payer supérieur à 50 \$ au 31 décembre 2015, en leur indiquant que tout compte antérieur à l'année 2016 sera assujéti à la procédure de vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes et que la date limite pour effectuer le paiement est fixée au 23 juin 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-05-103

10- Inspecteur municipal : modification de la dénomination de l'une de ses fonctions

Considérant la résolution numéro 2015-10-255 par laquelle Monsieur Julien Mainville est embauché à titre d'inspecteur municipal et nommé, entre autres, comme fonctionnaire responsable de l'application du *Règlement sur le captage des eaux souterraines*;

Considérant que le titre du règlement aurait dû se lire *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU de nommer Monsieur Julien Mainville, inspecteur municipal, comme fonctionnaire responsable de l'application du *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 2 mai 2016**

11- Assurances municipales : renouvellement pour 2016-2017

Le point concernant le renouvellement des assurances municipales pour 2016-2017 a été retiré de l'ordre du jour (réf. résolution No 2016-05-96).

12- Remplacement du pont de la rue des Érables : autorisation pour la signature des contrats d'achat

2016-05-104

Considérant qu'en vue du remplacement du pont de la rue des Érables par le Ministère des Transports du Québec (MTQ), la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville doit procéder à l'acquisition de parcelles de terrain afin d'élargir l'emprise de la route aux abords du pont;

Considérant que la Municipalité a confié un mandat à une firme d'arpenteurs-géomètres pour préparer le plan cadastral nécessaire dans ce dossier (réf. résolution No 2016-01-07);

Considérant que des négociations ont eu lieu entre la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville et les propriétaires concernés;

Considérant que la Municipalité a mandaté Me Bruno Chabot, notaire à Saint-Césaire, pour préparer les documents nécessaires à ces transactions (réf. résolution No 2016-03-51);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller André Côté

ET RÉSOLU d'autoriser Monsieur Mario van Rossum, maire, et Madame Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer les contrats d'achat des parcelles de terrain en vue de l'élargissement de l'emprise de la route aux abords du nouveau pont de la rue des Érables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13- Rang du Vide : entretien

2016-05-105

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU d'autoriser la réalisation de travaux d'entretien du rang du Vide, entre autres l'ajout de pierre, le tout pour un montant maximal de 5 000 \$ plus toutes les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14- Signalisation routière : achat de fournitures

2016-05-106

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller André Côté

ET RÉSOLU d'autoriser l'achat de diverses fournitures pour la signalisation routière chez Signalisation Lévis inc., selon les termes de la soumission datée du 2 mai 2016, le tout pour un montant de 1 195,50 \$ plus toutes les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 2 mai 2016**

15- Panneaux pour les numéros civiques : achat

2016-05-107

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU :

- d'autoriser l'achat et l'installation des fournitures nécessaires pour l'uniformisation des numéros civiques sur le territoire de la Municipalité, à l'exception des rues du village, chez Signalisation Signoption inc., selon les termes de la soumission datée du 27 avril 2016, le tout pour un montant de 13 025,50 \$ plus toutes les taxes applicables;
- de choisir la couleur bourgogne pour les plaques des numéros civiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16- Fauchage le long des chemins 2016 : transfert du contrat

2016-05-108

Considérant que le contrat de fauchage le long des chemins 2016 a été octroyé à Gérald Duval (réf. résolution No 2016-03-50);

Considérant que André Paris inc. a acheté les équipements de Monsieur Duval dans un contrat intervenu entre les parties le 27 avril 2016;

Considérant que André Paris inc. est prête à accepter le transfert du contrat de fauchage le long des chemins 2016 que la Municipalité avait octroyé à Gérald Duval, au même prix, soit 2 759,40 \$ incluant toutes les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann

ET RÉSOLU :

- d'autoriser le transfert du contrat de fauchage le long des chemins 2016 de Gérald Duval à André Paris inc.;
- d'autoriser Monsieur Mario van Rossum, maire, et Madame Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer les documents nécessaires au transfert de ce contrat pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17- Station de pompage : demande de compensation financière pour la coupe du gazon

2016-05-109

Considérant que le propriétaire du 500, rue Principale effectuait jusqu'à l'année dernière la coupe du gazon près de la station de pompage située au 502, rue Principale, et ce, gratuitement;

Considérant que pour l'année 2016, il demande une compensation financière pour effectuer ce travail;

Considérant que le contrat pour la coupe des gazons 2016 a été octroyé à Les Pelouses GS (réf. résolution No 2015-12-292);

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 2 mai 2016**

Considérant que Les Pelouses GS demande un montant supplémentaire de 750 \$ plus taxes pour effectuer la coupe du gazon près de la station de pompage, puisque ce travail ne fait pas partie du devis;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU de négocier avec Les Pelouses GS afin de fixer le montant de l'ajustement du contrat pour la coupe du gazon près de la station de pompage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18- Programme TECQ 2014-2018 : dépôt d'une programmation partielle

2016-05-110

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018*;

Considérant que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Considérant que la Municipalité désire présenter une programmation partielle pour le projet de remplacement et d'augmentation de la capacité des pompes à la station de pompage des eaux usées;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann

ET RÉSOLU :

- que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- que la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- que la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation partielle de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- que la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 2 mai 2016**

- que la Municipalité s'engage à informer le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- que la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19- Étangs aérés : achat d'un lecteur de pH

2016-05-111

Considérant qu'il s'avère nécessaire de procéder à l'achat d'un lecteur de pH pour les étangs aérés;

Considérant la soumission datée du 19 avril 2016 de Hanna Instruments Canada;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller André Côté

ET RÉSOLU d'autoriser l'achat d'un lecteur de pH pour les étangs aérés, le tout pour un montant de 612,82 \$ incluant les frais de transport et toutes les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20- Urbanisme

20.1 Demande de dérogation mineure DPDRL160027 : date de présentation de la demande

2016-05-112

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU de fixer au lundi 6 juin 2016 à 20h00, dans le cadre de la séance ordinaire du Conseil municipal, la présentation de la demande de dérogation mineure numéro DPDRL160027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.2 Demande de dérogation mineure DPDRL160040 : date de présentation de la demande

2016-05-113

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU de fixer au lundi 6 juin 2016 à 20h00, dans le cadre de la séance ordinaire du Conseil municipal, la présentation de la demande de dérogation mineure numéro DPDRL160040.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 2 mai 2016**

20.3 Demande de dérogation mineure DPDRL160044 : date de présentation de la demande

2016-05-114

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU de fixer au lundi 6 juin 2016 à 20h00, dans le cadre de la séance ordinaire du Conseil municipal, la présentation de la demande de dérogation mineure numéro DPDRL160044.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.4 Règlement numéro 2016-358-1 amendant le règlement relatif au zonage afin de modifier plusieurs dispositions : avis de motion

Avis de motion

Monsieur le conseiller Gaétan Coutu donne un avis de motion à l'effet que lors d'une séance ultérieure tenue un autre jour, le Conseil municipal adoptera le règlement numéro 2016-358-1 amendant le règlement relatif au zonage afin de modifier plusieurs dispositions.

20.5 Règlement numéro 2016-358-1 amendant le règlement relatif au zonage afin de modifier plusieurs dispositions : adoption du premier projet

2016-05-115

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a adopté le règlement de zonage numéro 2006-358;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville désire apporter plusieurs modifications au règlement;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 2 mai 2016;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU d'adopter le premier projet du règlement numéro 2016-358-1 amendant le règlement numéro 2006-358 relatif au zonage, tel qu'il suit :

(Le texte du premier projet du règlement numéro 2016-358-1 fait partie intégrante de cette résolution comme si au long reproduit et peut être consulté aux archives de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.)

L'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement se tiendra le lundi 6 juin 2016 à 19h30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.6 Règlement numéro 2016-358-2 amendant le règlement relatif au zonage afin de permettre les projets intégrés d'habitations : avis de motion

Avis de motion

Monsieur le conseiller Daniel Bonneau donne un avis de motion à l'effet que lors d'une séance ultérieure tenue un autre jour, le Conseil municipal

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 2 mai 2016**

adoptera le règlement numéro 2016-358-2 amendant le règlement relatif au zonage afin de permettre les projets intégrés d'habitations.

20.7 Règlement numéro 2016-358-2 amendant le règlement relatif au zonage afin de permettre les projets intégrés d'habitations : adoption du premier projet

2016-05-116

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a adopté le règlement de zonage numéro 2006-358;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville désire autoriser les projets intégrés d'habitations dans la zone Mrci-1;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 2 mai 2016;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Daniel Bonneau

ET RÉSOLU d'adopter le premier projet du règlement numéro 2016-358-2 amendant le règlement numéro 2006-358 relatif au zonage, tel qu'il suit :

(Le texte du premier projet du règlement numéro 2016-358-2 fait partie intégrante de cette résolution comme si au long reproduit et peut être consulté aux archives de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.)

L'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement se tiendra le lundi 6 juin 2016 à 19h30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.8 Règlement numéro 2016-427 relatif au lotissement : avis de motion

Avis de motion

Madame la conseillère Diane Thériault donne un avis de motion à l'effet que lors d'une séance ultérieure tenue un autre jour, le Conseil municipal adoptera le règlement numéro 2016-427 relatif au lotissement afin de remplacer le règlement numéro 2006-361 relatif au lotissement ainsi que ses amendements.

20.9 Règlement numéro 2016-427 relatif au lotissement : adoption du premier projet

Le point concernant l'adoption du premier projet du règlement numéro 2016-427 relatif au lotissement est retiré de l'ordre du jour.

20.10 Règlement numéro 2016-428 relatif aux dérogations mineures : avis de motion

Avis de motion

Madame la conseillère Diane Thériault donne un avis de motion à l'effet que lors d'une séance ultérieure tenue un autre jour, le Conseil municipal adoptera le règlement numéro 2016-428 relatif aux dérogations mineures afin de remplacer le règlement numéro 92-254 relatif aux dérogations mineures ainsi que ses amendements.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 2 mai 2016**

20.11 Règlement numéro 2016-360-1 amendant le règlement relatif aux permis et certificats : avis de motion

Avis de motion

Monsieur le conseiller Daniel Bonneau donne un avis de motion à l'effet que lors d'une séance ultérieure tenue un autre jour, le Conseil municipal adoptera le règlement numéro 2016-360-1 amendant le règlement relatif aux permis et certificats afin d'ajouter des dispositions pour les demandes de permis et certificats relatives aux projets intégrés d'habitations.

20.12 Règlement numéro 2016-360-1 amendant le règlement relatif aux permis et certificats : adoption du projet

2016-05-117

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a adopté le règlement numéro 2006-360 relatif aux permis et certificats;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville désire apporter des modifications au règlement sur les permis et certificats pour les demandes de projets intégrés d'habitations;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 2 mai 2016;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Daniel Bonneau

ET RÉSOLU d'adopter le projet du règlement numéro 2016-360-1 amendant le règlement numéro 2006-360 relatif aux permis et certificats, tel qu'il suit :

(Le texte du projet du règlement numéro 2016-360-1 fait partie intégrante de cette résolution comme si au long reproduit et peut être consulté aux archives de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.)

L'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement se tiendra le lundi 6 juin 2016 à 19h30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21- Projet de développement à la Sortie 48 : demande relative à la conformité de la rue Bonvouloir

Avis de motion

Monsieur le conseiller Daniel Bonneau donne un avis de motion à l'effet que lors d'une séance ultérieure tenue un autre jour, le Conseil municipal adoptera un règlement d'emprunt afin de pourvoir aux dépenses relatives à la réfection de la rue Bonvouloir et que cet emprunt sera payable par une taxe de secteur comprenant les terrains ayant accès à une voie publique par la rue Bonvouloir.

22- Comité d'embellissement : achat d'oriflammes et demande au MTQ

2016-05-118

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Carole Laroche

ET RÉSOLU :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 2 mai 2016**

- d'entériner l'achat de huit oriflammes et leurs accessoires chez Tecnima inc., selon les termes de la soumission datée du 29 mars 2016, le tout pour un montant de 2 298,75 \$ plus toutes les taxes applicables;
- de demander au Ministère des Transports du Québec (MTQ) l'autorisation d'installer ces oriflammes sur la rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23- Chalet des loisirs – Infestation de souris : suivi

2016-05-119

Considérant la résolution numéro CA-2016-04-12-07 des Loisirs de Ste-Brigide-d'Iberville inc. demandant à la Municipalité de prendre les mesures nécessaires afin de régler un important problème d'infestation de souris au Chalet des loisirs;

Considérant que le 18 avril 2016, Madame Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, a donné un contrat à Extermination Granby-Tech afin de procéder à l'extermination des souris au Chalet des loisirs, le tout pour un montant de 550 \$ plus toutes les taxes applicables;

Considérant que suite à l'extermination des souris, un ménage en profondeur du Chalet des loisirs doit être effectué;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU de demander à Monsieur Michel Auclair, concierge des bâtiments municipaux, d'effectuer un ménage en profondeur du Chalet des loisirs, et ce, suite à une infestation de souris qui a causé beaucoup de dégâts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24- Comité de la Fête nationale

24.1 Ajustement du paiement du déficit 2015

2016-05-120

Considérant que la Municipalité a remboursé au Comité de la Fête nationale de Sainte-Brigide-d'Iberville le déficit de l'année 2015, soit un montant de 5 444 \$, ainsi que la facture de FBL s.e.n.c.r.l. pour la préparation des états financiers 2015, soit un montant de 1 701,63 \$ (réf. résolution No 2016-04-88);

Considérant qu'une erreur a été faite dans les états financiers 2015 et que le déficit s'élève à 5 918 \$ au lieu de 5 444 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU d'autoriser l'émission d'un chèque de 474 \$ au Comité de la Fête nationale de Sainte-Brigide-d'Iberville, et ce, à titre d'ajustement du paiement du déficit 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 2 mai 2016**

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Murielle Papineau, directrice générale
et secrétaire-trésorière

24.2 Subvention 2016

2016-05-121

Considérant le courriel daté du 2 mai 2016 de Madame Liette Laroche, présidente du Comité de la Fête nationale 2016 de Sainte-Brigide-d'Iberville, demandant à la Municipalité de verser au Comité la subvention pour l'année en cours;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann

ET RÉSOLU d'autoriser l'émission d'un chèque de 5 000 \$ au Comité de la Fête nationale, et ce, à titre de versement de la subvention 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Murielle Papineau, directrice générale
et secrétaire-trésorière

25- Émission « La petite séduction »

25.1 Avance de fonds pour le paiement de l'hébergement de l'équipe de tournage

2016-05-122

Considérant que le Conseil municipal a appuyé la présentation de la candidature de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville à l'émission « La petite séduction » de la Société Radio-Canada (réf. résolution No 2015-09-231);

Considérant que le Conseil municipal a autorisé un cautionnement de 10 000 \$ pour l'émission « La petite séduction » (réf. résolution No 2016-02-33);

Considérant que le tournage de l'émission aura lieu les 8, 9 et 10 juin 2016;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 2 mai 2016**

Considérant que le Conseil municipal a refusé d'autoriser une avance de fonds de 5 000 \$ au Comité de « La petite séduction » (réf. résolution No 2016-04-91);

Considérant que le Conseil municipal a révisé sa position concernant cette avance de fonds;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller André Côté

ET RÉSOLU d'autoriser une avance de fonds de 5 000 \$ au Comité de « La petite séduction ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Murielle Papineau, directrice générale
et secrétaire-trésorière

25.2 Embauche de pompiers de la Régie intermunicipale d'incendie pour la fermeture de la rue Principale (Route 104)

2016-05-123

Considérant que le Comité organisateur de « La petite séduction » demande la présence de pompiers de la Régie intermunicipale d'incendie pour les moments du tournage de l'émission qui nécessiteront la fermeture de la rue Principale (Route 104);

Considérant que les pompiers de la Régie intermunicipale d'incendie qui travailleront à la gestion de la circulation lors de cette activité seront rémunérés et que la Régie devra refacturer la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU d'assumer les coûts relatifs à l'embauche de pompiers de la Régie intermunicipale d'incendie pour la fermeture de la rue Principale (Route 104) lors du tournage de l'émission « La petite séduction ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25.3 Accord pour la fermeture de la rue Principale (Route 104) et assurance

2016-05-124

Considérant que certains moments du tournage de l'émission « La petite séduction » nécessiteront la fermeture de la rue Principale (Route 104);

Considérant que la Route 104 est sous la juridiction du Ministère des Transports du Québec (MTQ);

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 2 mai 2016**

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville est d'accord avec cette fermeture;

Considérant que ce genre d'activité est couvert par l'assureur de la Municipalité, et ce, sans surprime;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU :

- d'obtenir l'accord du MTQ pour la fermeture de la rue Principale (Route 104) lors du tournage de « La petite séduction »;
- d'aviser la Sûreté du Québec ainsi que l'assureur de la Municipalité de cette fermeture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26- AFÉAS de Sainte-Brigide

26.1 Cours de yoga au Centre municipal

2016-05-125

Considérant que l'AFÉAS de Sainte-Brigide désire offrir des cours de yoga à ses membres le lundi de 15h00 à 16h00, et ce, du 9 au 30 mai 2016 au Centre municipal;

Considérant que l'AFÉAS demande de pouvoir utiliser le Centre municipal gratuitement pour la tenue de ces cours;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann

ET RÉSOLU de permettre à l'AFÉAS de Sainte-Brigide d'utiliser gratuitement le Centre municipal pour les cours de yoga offerts à ses membres du 9 au 30 mai 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26.2 Demande de contribution financière pour le projet « Notre arbre à palabres »

2016-05-126

Considérant que la Municipalité a appuyé le projet « Notre arbre à palabres » et a autorisé l'AFÉAS à procéder à sa construction sur le terrain du Centre municipal (réf. résolution No 2015-07-180);

Considérant que l'AFÉAS demande une contribution financière de la Municipalité pour le projet « Notre arbre à palabres »;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU d'autoriser l'émission d'un chèque de 500 \$ à l'AFÉAS de Sainte-Brigide, et ce, à titre de contribution financière pour le projet « Notre arbre à palabres ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 2 mai 2016**

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Murielle Papineau, directrice générale
et secrétaire-trésorière

**27- Festival de compétitions western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. :
demande pour l'extension de l'heure de fermeture du site lors du
rodéo**

2016-05-127

Considérant le courriel daté du 27 avril 2016 de Madame Chantal Giguère, directrice du Festival de compétitions western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc., demandant une extension de l'heure de fermeture du site lors du rodéo;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU :

- d'autoriser la fermeture du site à 1h00 le vendredi 26 août et à 2h00 le samedi 27 août 2016;
- de demander à la Sûreté du Québec de vérifier que ces heures de fermeture soient respectées par les organisateurs du rodéo.

Le maire demande le vote.

Ont voté pour : Monsieur le conseiller Daniel Bonneau
 Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann
 Madame la conseillère Diane Thériault
 Madame la conseillère Carole Laroche

Ont voté contre : Monsieur le conseiller André Côté
 Monsieur le conseiller Gaétan Coutu
 qui désirent tous les deux autoriser la fermeture
 du site à 2h00 le vendredi 26 août 2016.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

**28- Unité pastorale entre Monts et Vallées : demande de commandite
pour la Fête de l'Amour**

2016-05-128

Considérant que l'Unité pastorale entre Monts et Vallées regroupe les paroisses de Saint-Romuald, de Sainte-Brigide et de Sainte-Sabine;

Considérant la lettre datée du 18 avril 2016 de Madame Lise Lalande, membre du Comité de la Fête de l'Amour, demandant une contribution financière de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville pour cette fête qui aura lieu à l'église Saint-Romuald le 29 mai 2016 afin de célébrer les

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 2 mai 2016**

anniversaires de mariage et les anniversaires de vie religieuse dans l'Unité pastorale entre Monts et Vallées;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU d'autoriser l'émission d'un chèque de 100 \$ à l'Unité pastorale entre Mont et Vallées, et ce, à titre de contribution financière pour la Fête de l'Amour qui aura lieu le 29 mai 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Murielle Papineau, directrice générale
et secrétaire-trésorière

29- Rapports de l'inspecteur municipal, du maire et des comités

Le maire fait lecture du rapport de l'inspecteur municipal pour le mois d'avril 2016.

Chacun des membres du Conseil municipal fait un rapport verbal de ses activités.

30- Varia

30.1 Bureau municipal : porte de service

2016-05-129

Considérant les soumissions reçues pour le remplacement de la porte de service du bureau municipal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller André Côté

ET RÉSOLU d'autoriser l'achat et l'installation d'une nouvelle porte de service au bureau municipal par Atelier Jaro inc., selon les termes de la soumission datée du 2 mai 2016, le tout pour un montant de 1 600 \$ plus toutes les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

31- Deuxième période de questions

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser leurs questions.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 2 mai 2016**

32- Levée de la séance

2016-05-130

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU de lever la séance à 21h45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mario van Rossum, maire

Murielle Papineau, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Attestation relative à la signature des résolutions

Je, soussigné, Mario van Rossum, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Mario van Rossum, maire